Polyisobutene (PIB)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272
Date d'émission: 7 Juin 2019 Date de révision: 15 Avril 2026 Remplace la fiche: 19 Février 2024 Version: 3.1

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Polyisobutene (PIB)
Nom chimique	: 1-Propene, 2-methyl-, homopolymer
n° CAS	: 9003-27-4
Code du produit	: PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR, PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR, PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR, PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF, PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR, PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR, PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR, PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR, PIB24, PIB24 A, PIB24 A TR, PIB24 TF, PIB24 TR, PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR, PIB28LZ, PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR, PIB32, PIB32 TF, PIB32 TR, PIB32 3M, PIB38, PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR, PIB90, PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR, PIB121, PIB121 TR, PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR, PIB122LZ, PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR, PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR, PIB128KL, PIB128KL TR, PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL, PIB240KL TR, PIB N/E

1.2. Autres moyens d'identification

Synonymes	: POLYISOBUTENE / Poly(4+) isobutylene / Polyisobutene / 1-Propene, 2-methyl-, homopolymer
Numéro CE	: 618-360-8

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée	: Utilisation en tant qu'intermédiaire,Formulation & (re)packing of substances and mixtures,Revêtements,produits agrochimiques,Carburants,Lubrifiants et additifs,Substances chimiques de laboratoire,Functional Fluids,Utilisation par les consommateurs,Fluides pour le travail des métaux,Cosmétiques, produits de soins personnels
Restrictions d'emploi	: Pas d'informations complémentaires disponibles

1.4. Données relative au fournisseur

Braskem America, Inc.
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103-7583
Tel: (800) 396 - 5252
productsafety@braskem.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	: CHEMTREC: +1 800 424 9300 (AMÉRIQUE DU NORD) CHEMTREC International: +1 1-703-527-3887

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Autres dangers non classés	: Protection contre les risques thermiques. Risque de glissade sur la matière renversée.

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Polyisobutylene (Constituant principal)	1-Propene, 2-methyl-, homopolymer POLYISOBUTENE / Poly(4+) isobutylene / Polyisobutene / 1-Propene, 2-methyl-, homopolymer	n° CAS: 9003-27-4	100	Non classé

Remarques : La substance a une viscosité variable et certains grades répondent aux critères de classification en tant que risque d'aspiration, tandis que d'autres ne répondent pas aux critères de classification. Les informations de la section 3 de cette FDS indiquent que le numéro CAS est associé à la classification du risque de toxicité par aspiration. En l'absence de viscosité mesurée, la substance sera classée comme présentant un risque d'aspiration. Lorsque des mesures de viscosité sont disponibles, la classification globale présentée dans la section 2 de cette FDS reflète la classification de risque basée sur la viscosité mesurée.

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Les brûlures par contact avec des produits chauds ou très froids seront rincées durant 15 minutes à l'eau froide sous faible pression. Consulter un médecin si des brûlures se développent.

Premiers soins après contact oculaire : Les brûlures par contact avec des produits chauds ou très froids seront rincées durant 15 minutes à l'eau froide sous faible pression. Consulter un médecin si des brûlures se développent.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse pour empêcher le vomi d'entrer dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Les brûlures doivent être traitées par un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Protection contre les risques thermiques.

Symptômes/effets après inhalation : La surexposition aux vapeurs peut provoquer une toux.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Protection contre les risques thermiques : Provoque des brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Protection contre les risques thermiques : Provoque des brûlures.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

À l'intention du médecin : : Traiter comme des brûlures thermiques. En cas de brûlures cutanées, ne pas retirer le polybutène afin de minimiser les dommages physiques à la peau. Couvrir la zone blessée avec un gel pour brûlures approprié.

SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO_2), poudre chimique sèche, mousse. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.

Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	:	Par combustion, forme : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
Danger d'explosion	:	Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2).

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	:	Porter une combinaison de protection imperméable et hermétique avec gants intégraux ou très ajustés, des bottes et un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Autres informations	:	Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	:	Protection contre les risques thermiques. Risque de glissade sur la matière renversée. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avoid contact with heated material. Aérer la zone.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Rester contre le vent et loin de la source. Éloigner le personnel superflu. Porter un vêtement de protection approprié. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	:	Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Ventiler la zone de déversement. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu avec un matériau sec tel que: sable sec/vermiculite sèche/terre sèche. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Recueillir le produit répandu.
Autres informations	:	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination". Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Travailler dans un lieu bien ventilé. Porter un équipement de protection individuel. Avoid contact with heated material.
Mesures d'hygiène	:	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Risque de brûlures thermiques au contact d'un produit chauffé. Risque de glissade sur la matière renversée.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	:	Veiller à une ventilation adéquate.

Conditions de stockage	:	Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. L'entreposage en vrac ne nécessite aucune mesure particulière. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Matières incompatibles. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Matières incompatibles	:	Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.
Utilisations finales spécifiques	:	Pour plus d'information, se reporter à la section 1.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés	:	Ensure adequate ventilation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

Protection des mains:
Gants de protection isolants. Gants de protection étanches

Protection oculaire:
Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques si le produit est manipulé à chaud. Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps:
Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés

Protection des voies respiratoires:
En cas d'exposition excessive, utiliser seulement des appareils respiratoires homologués, à purification d'air, ou à adduction d'air opérant en mode de pression positive. Porter un masque approprié

Protection contre les dangers thermiques:
Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques si le produit est manipulé à chaud. Utiliser des gants isolants, un tablier imperméable, de longues manches et autres protections adéquates lors de la manipulation du produit à chaud. Respirateur agréé lors de l'exposition aux vapeurs émanant de matières chauffées.

Autres informations:
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Limpide. Visqueux.
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible

Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR : ≥125°C PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR : ≥130°C PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR : ≥130°C PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF: ≥130°C PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR : ≥135°C PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR : ≥135°C PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR: ≥150°C PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR: ≥165°C PIB24, PIB24 TF, PIB24 TR: ≥190°C PIB24 A, PIB24 A TR: ≥190°C PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR: ≥190°C PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR: ≥190°C PIB32, PIB32 TF, PIB32 TR: ≥195°C PIB32 3M: ≥200°C PIB32DM: ≥220ºC PIB38: ≥190°C PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR: ≥220º C PIB90 : ≥190°C PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR: ≥220º C PIB121,PIB121 TR: ≥240°C PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR: ≥235°C PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR: ≥240°C PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR: ≥240°C PIB128KL, PIB128KL TR: ≥240°C PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL TR: ≥245°C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	> 260 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,84 (PIB06) - 0,92 (PIB240) (à l'eau = 1)
Solubilité	:	Soluble dans les hydrocarbures. Eau: ≤ 0,1 % Négligeable dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique	:	PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR : 26 - 34 mm²/s (37.8°C) PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR : 102 -110 mm²/s (37.8°C) PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR : 20 - 30 mm²/s (100°C) PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF: 20 - 30 mm²/s (100°C) PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR : 34 - 42 mm²/s (100°C) PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR : 46 - 52 mm²/s (100°C) PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR: 65 - 80 mm²/s (100°C) PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR: 100 - 120 mm²/s (100°C) PIB24, PIB24 TF, PIB24 TR: 200 - 240 mm²/s (100°C) PIB24 A, PIB24 A TR: 200 - 240 mm²/s (100°C) PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR: 260 - 320 mm²/s (100°C) PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR: 600 - 660 mm²/s (100°C) PIB32 3M : 610 - 720 mm²/s (100°C) PIB32, PIB32 TF, PIB32 TR: 640 - 720 mm²/s (100°C) PIB38: 750–870 mm²/s (100 °C) PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR: 1450 – 1700 mm²/s (100ºC) PIB90 : 1900 - 2100 °C mm²/s (100°C) PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR: 2300 - 2700 mm²/s (100°C) PIB121, PIB121 TR: 2900 - 3200 mm²/s (100°C) PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR: 3000 - 3400 mm²/s (100°C) PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR: 3900 – 4200 mm²/s (100°C) PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR: 4000 – 4700 mm²/s (100°C) PIB128KL, PIB128KL TR: 4000 – 4700 mm²/s (100°C) PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL TR: 11000 – 14000 mm²/s (100°C)
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	:	Acides forts. Oxydants puissants. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	:	La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. fumée.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)	
Viscosité, cinématique	PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR : 26 - 34 mm²/s (37.8°C) PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR : 102 -110 mm²/s (37.8°C) PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR : 20 - 30 mm²/s (100°C) PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF: 20 - 30 mm²/s (100°C) PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR : 34 - 42 mm²/s (100°C) PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR : 46 - 52 mm²/s (100°C) PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR: 65 - 80 mm²/s (100°C) PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR: 100 - 120 mm²/s (100°C) PIB24, PIB24 TF, PIB24 TR: 200 - 240 mm²/s (100°C) PIB24 A, PIB24 A TR: 200 - 240 mm²/s (100°C) PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR: 260 - 320 mm²/s (100°C) PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR: 600 - 660 mm²/s (100°C) PIB32 3M : 610 - 720 mm²/s (100°C) PIB32, PIB32 TF, PIB32 TR: 640 - 720 mm²/s (100°C) PIB38, 750–870 mm²/s (100 °C) PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR: 1450 – 1700 mm²/s (100ºC) PIB90 : 1900 - 2100 °C mm²/s (100°C) PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR: 2300 - 2700 mm²/s (100°C) PIB121, PIB121 TR: 2900 - 3200 mm²/s (100°C) PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR: 3000 - 3400 mm²/s (100°C) PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR: 3900 – 4200 mm²/s (100°C) PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR: 4000 – 4700 mm²/s (100°C) PIB128KL, PIB128KL TR: 4000 – 4700 mm²/s (100°C) PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL TR: 11000 – 14000 mm²/s (100°C)

Symptômes/effets	:	Protection contre les risques thermiques.
Symptômes/effets après inhalation	:	La surexposition aux vapeurs peut provoquer une toux.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Protection contre les risques thermiques : Provoque des brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Protection contre les risques thermiques : Provoque des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	:	L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.
Autres informations	:	Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	:	Ne constitue pas un indicateur de risque aux termes du SIMDUT 2022
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme)	:	Ne constitue pas un indicateur de risque aux termes du SIMDUT 2022

12.2. Persistance et dégradation

Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)	
Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	:	Ne constitue pas un indicateur de risque aux termes du SIMDUT 2022
Autres informations	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Gaz à effet de serre fluorés	:	Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Législation régionale (déchets)	:	Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Informations sur les déchets écologiques	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numeró ONU			
UN3257	UN3257	3257	3257
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Polyisobutylene)	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Polyisobutylene)	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Polyisobutylene)	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Polyisobutylene)
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
9	9	9	9
		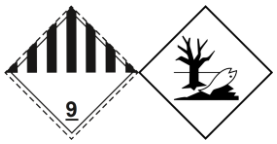	
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
III	III	III	III
14.5. Dangers environnementaux			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui, en cas de transport à température élevée (≥100 °C)	Dangereux pour l'environnement: Oui
Transport à une température inférieure à 100 °C : non réglementé pour tous les modes de transport.			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	:	Les informations sur les réglementations en matière de transport fournies dans le présent document ne couvrent pas toutes les exigences techniques et opérationnelles et ne peuvent donc pas être considérées comme exhaustives. Avant de transporter le produit, veuillez consulter les directives des règlements de l'organisation nationale des routes et des chemins de fer, de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Association internationale du transport aérien (IATA). L'entreprise de transport est responsable du respect des lois, règlements et autres règles applicables au transport du matériel.

TMD

N° ONU (TDG)	:	UN3257
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	:	16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	0
Quantités exemptées (TDG)	:	E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	Interdit
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	128

DOT

N° ONU (DOT)	:	UN3257
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	:	IB1 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T3 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2) TP3 - The maximum degree of filling (in %) for solids transported above their melting points and for elevated temperature liquids shall be determined by the following: Degree of filling = 95 * (dr / df) Where: df and dr are the mean densities of the liquid at the mean temperature of the liquid during filling and the maximum mean bulk temperature during transport respectively. TP29 - Un réservoir portable ayant une pression d'épreuve minimale de 1,5 bar (150,0 kPa) peut être utilisé à condition que la pression d'épreuve calculée soit inférieure ou égale à 1,5 bar sur la base de la pression de service maximale autorisée, telle que définie à l'article 178.275 du présent sous-chapitre, la pression d'épreuve étant égale à 1,5 fois la PSMA.
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	:	247
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	:	Forbidden
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	:	Forbidden

DOT Emplacement d'arrimage	:	A - La matière peut être arrimée « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de charge et d'un navire de passagers.
DOT Arrimage - Autre information	:	85 - Under deck stowage must be in mechanically ventilated space

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	:	232, 274
Quantités limitées (IMDG)	:	0
Quantités exceptées (IMDG)	:	E0
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P099
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC01
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP3, TP29
N° FS (Feu)	:	F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	:	S-P - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Papa – SUBSTANCES DANGEREUSES SI MOUILLÉES (ARTICLES POUVANT ÊTRE RÉCUPÉRÉS)
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	:	SW5
Point d'éclair (IMDG)	:	above 100°C
Propriétés et observations (IMDG)	:	Any liquid which is transported at or above 100°C but below its flashpoint. May cause fire if in contact with combustible material due to extreme temperature.

IATA

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Forbidden
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	Forbidden
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	Forbidden
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	Forbidden
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	Forbidden
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	Forbidden
Code ERG (IATA)	:	9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78[9] et au recueil IBC[10]

Nom IBC du produit	:	Poly(4+)isobutylene.

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission	:	7 Juin 2019
Date de révision	:	15 Avril 2026

Remplace la fiche	:	19 Février 2024
Autres informations	:	Aucun(e).

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.